



école du renouvellement urbain

Objectifs

- Donner les clés de lecture principales du règlement financier du NPNRU
- Savoir préparer et suivre le volet financier des conventions de renouvellement urbain
- Connaître l'ensemble des outils utiles à l'exécution d'un projet de renouvellement urbain et comprendre leur utilité dans le processus financier
- Expliciter les modalités pratiques de contractualisation, d'engagement et de paiement des subventions et prêts.

Enseignants principaux

Pierre-Jean BAULEY, Manager sénior – Algoé

Margaux BARLET, Consultante – Algoé

Durée

2 jours (14 heures)

Module 2.4

Règles et outils pour le bon suivi financier des projets NPNRU

Les 26 et 27 novembre 2024

Public

Formation générale adaptée pour des prises de poste ou des personnes souhaitant être au fait des évolutions des processus financiers :

- Directeur.rices et chef.fes de projet renouvellement urbain/politique de la ville des collectivités et des organismes HLM
- Maîtres d'ouvrage des projets NPNRU
- Services de l'Etat en charge du Renouvellement Urbain et/ou de la politique de la Ville, délégation territoriales de l'ANRU

Prérequis Aucun

Approche pédagogique et évaluation

Alternance entre exposés théoriques et exercices pratiques sur IODA

Accès à une documentation pédagogique à l'issue de la formation au format numérique. Une évaluation des acquis est organisée à la fin de la formation (questionnaire individuel).

Programme

Jour 1

- 9h00 ... 9h30 Accueil des stagiaires
- 9h30 ... 10h00 **Présentation du programme et de ses objectifs**
Tour de table et recueil des attentes des stagiaires
- 10h00 ... 12h30 **Le B-A-BA du financement des projets de renouvellement urbain**
- ➔ Les conditions de financement des opérations
 - Notion de scoring
 - Notion de coûts retenus
 - Présentation des natures d'opération aidées et des modalités de calcul des concours financiers)
 - ➔ Le cycle de vie d'une opération financière
 - Contractualisation
 - Engagement
 - Exécution financière
 - Solde
 - ➔ Le calendrier contractuel
 - Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée prévisionnelle
 - Dates limite d'engagement et de solde
 - ➔ IODA
 - Principales fonctionnalités
 - Actualités (vague 4)
 - ➔ Les ressources disponibles
- 12h30 ... 14h00 Pause déjeuner
- 14h00 ... 17h00 **La pré-contractualisation et la contractualisation**
- ➔ Les outils et modalités de sollicitation et de validation des financements
 - Dossier de présentation et simulation des concours financiers
 - Rôle du Comité d'Engagement (CE)
 - ➔ Les outils et modalités de la contractualisation
 - Convention pluriannuelle
 - Tableau financier
 - Contractualisation sur IODA
 - ➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)
 - Réaliser une demande de contractualisation
 - Préparer une boîte d'instruction

Jour 2

9h00 ... 9h30	Accueil des stagiaires
09h30 ... 11h00	Engagement juridique <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités de l'engagement<ul style="list-style-type: none">○ Date limite d'engagement et jalon de lancement opérationnel○ Décision d'Attribution de Subvention (DAS) et de Prêt (DAP)➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Réaliser une demande d'engagement
11h00 ... 12h30	Exécution financière / paiement <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités de l'exécution financière / du paiement<ul style="list-style-type: none">○ Echancier de paiement○ Compte Rendu d'Exécution Annuel (CREA)○ Acompte manuel➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Consulter un échancier de paiement○ Remplir un CREA○ Réaliser une demande d'acompte manuel
12h30 ... 14h00	Pause déjeuner
14h00 ... 15h30	Solde <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités du solde<ul style="list-style-type: none">○ Jalon de fin opérationnelle○ Solde direct➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Réaliser une demande de solde
15h30 ... 17h00	Evolutions contractuelles <ul style="list-style-type: none">➔ Les procédés d'évolution contractuelle<ul style="list-style-type: none">○ Engagement modificatif (DAS / DAP modificative)○ Ajustement mineur○ Avenant➔ Le principe de fongibilité